

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Migration à 9 chiffres : le dernier délai fixé au 20 mai

Jean MADOUMA
Libreville/Gabon

L'AUTORITE de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) a fixé au 20 mai 2020, le dernier délai de la période de migration vers le nouveau plan de numérotation à 9 chiffres entré en vigueur le 15 novembre 2019, sur l'ensemble du territoire national.

"Sur demande de l'Arcep, la période de migration vers le nouveau plan de numérotation à 9 chiffres a été exceptionnellement prorogée jusqu'au 20 mai 2020. Jusqu'à cette date, les deux plans de numérotation, celui de 8 chiffres et celui de 9 chiffres, seront opérationnels. Ceci, afin de permettre à tous les retardataires de se mettre à jour", informe l'opérateur de téléphonie mobile, Gabon Telecom. Cette décision de prorogation de la cohabitation entre les deux systèmes de numérotation avait été décidée par l'Arcep, pour per-



Photo: Aristide Moussavou/L'Union

Les usagers devront avoir achevé la mise à jour complète de leurs répertoires à la date du 20 mai.

mettre aux usagers d'achever la mise à jour complète de leur répertoire.

Selon le régulateur, la migration à neuf chiffres a favorisé l'har-

monisation de la numérotation avec les recommandations de l'Union internationale, en termes de retrait du 0 sur les appels internationaux entrants.

Manganèse : le C2M au ralenti en 2019



Photo: DR

Une partie des installations du Complexe métallurgique de Moanda.

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

LA transformation de manganèse par le Complexe métallurgique de Moanda (CMM) a enregistré une baisse d'activité en 2019. En effet, d'après les chiffres de l'entreprise, l'unité industrielle a connu de nombreux dysfonctionnements, notamment les problèmes liés aux condensateurs et au four (mars-juillet), en plus des difficultés d'approvisionnement en dolomie et quartz à partir de Lastoursville. De ce fait, la production d'alliages de manganèse s'est contractée de 4,3% à 47 763 tonnes. De même, les volumes de ventes ont reculé de 9,3% à 40 509 tonnes, du fait des

problèmes de disponibilité des wagons adaptés pour l'acheminement de la production et du fort ralentissement du marché. Cette contraction des ventes conjuguée à la baisse des prix des alliages de manganèse (-7% pour le ferromanganèse raffiné en Europe), reflétant le ralentissement du marché mondial (en particulier pour l'industrie automobile), a impacté négativement le chiffre d'affaires, qui a baissé de 16,6%, pour s'établir à 27,2 milliards FCFA. Néanmoins, il est observé sur la deuxième moitié de l'année, une amélioration du volume de production, qui a atteint 14 674 tonnes, en hausse par rapport aux performances des trimestres précédents.

Le clin d'œil de *lybek*



Création de SARL : les procédures simplifiées

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

POINTANT au 160e rang sur 190 pays dans le dernier classement Doing Business de la Banque mondiale, le Gabon tente d'améliorer son environnement des affaires en le rendant plus attractif. Dans cette optique, le ministère de la Promotion des investissements, des Partenariats public-privé, chargé de l'Amélioration du climat des affaires a annoncé, le 30 avril dernier, la simplification des procédures pour la création d'une société à responsabilité limitée.

"Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route des réformes Doing Business 2020-2021 adoptée en Conseil inter-

ministériel le 5 février 2020, le président de la République vient de promulguer ce 21 avril 2020 la loi n° 028/2018 portant modification de certaines dispositions de la loi n° 13/2016 du 05 septembre 2016 relative à la simplification de la création des sociétés à responsabilité limitée en République gabonaise", a annoncé le Ministère de la Promotion des Investissements.

"Cette libéralisation du capital minimum s'inscrit dans la dynamique des réformes engagées par le gouvernement pour améliorer considérablement l'environnement des affaires dans notre pays. Ces nouvelles dispositions offrent un avantage en matière de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, qui n'ont pas souvent la capacité de disposer



Photo: BANDOMAI/L'Union

La ministre de la Promotion des investissements, Carmen Ndaot.

d'un capital minimum pour démarrer une activité", assure le ministère.

Par le passé, pour créer une entreprise de type Sarl au Gabon, tout promoteur était obligé de passer par un notaire pour la rédaction des statuts. Il lui était également exigé un capital minimum de 100 000 francs CFA.